

ment en considération un projet de résolution soumis par ces huit États membres et faisant appel à l'Union soviétique pour que celle-ci renonce à son intention de faire exploser une bombe de 50 mégatonnes.

Demandant aux Nations Unies d'agir promptement, le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures a déclaré le 20 octobre que la bombe de 50 mégatonnes, avec le reste de la série d'essais soviétiques, produirait des retombées radio-actives égalant au moins les deux tiers de celles causées par tous les essais effectués par toutes les puissances nucléaires entre 1945 et 1958 — ce qui constituait une "réponse effroyable" aux expressions d'inquiétude profonde formulées par l'Assemblée. Il a fait savoir à la Commission que le Canada avait présenté, la veille, une protestation à l'Union soviétique, mais que le représentant de l'URSS à Ottawa avait refusé de recevoir ladite protestation, alléguant que l'explosion de la bombe de 50 mégatonnes était "une affaire intérieure concernant seulement l'Union soviétique". M. Green a vivement rejeté ce point de vue, déclarant que les retombées nucléaires ne connaissent pas de frontières nationales. Étant donné l'attitude soviétique, il n'y avait rien d'autre à faire, pensait-il, que de faire peser sur l'Union soviétique la force morale des Nations Unies. C'est l'espoir de M. Green que les leaders soviétiques prennent en considération l'inquiétude mondiale. Si l'essai projeté avait lieu, a-t-il déclaré, ce serait à l'encontre des vœux de tous les peuples et au mépris des résolutions des Nations Unies.

En dépit des accusations portées par le bloc soviétique qui voyait en la résolution présentée une manœuvre des "blocs militaires occidentaux", la Commission, le 25 octobre, a adopté le projet de résolution, modifié sur la demande de l'Inde, par 75 voix contre 10 (le bloc soviétique et Cuba), et 1 abstention. Le 27 octobre, l'Assemblée générale a approuvé la résolution par 87 voix contre 11, et 1 abstention.

L'inquiétude profonde de l'Assemblée au sujet des nouveaux essais nucléaires s'est encore exprimée lorsque la Première Commission a interrompu de nouveau la discussion des deux premiers points de l'ordre du jour, afin d'examiner immédiatement un projet de résolution lancé par l'Inde et présenté conjointement par l'Éthiopie, le Ghana, le Népal, la République Arabe Unie et la Yougoslavie, et qui priait instamment les puissances intéressées de s'abstenir de procéder à de nouvelles explosions "jusqu'à la conclusion des accords nécessaires obligatoires sur le plan international, en ce qui concerne les essais ou un désarmement général et complet". Pendant le vote de ce projet de résolution, la Commission a adopté plusieurs amendements, dont l'un supprimait la mention d'un "désarmement général et complet". Le projet ainsi modifié exprimait la vive inquiétude et le profond regret causés par la reprise des explosions expérimentales, demandait instamment aux puissances intéressées de s'abstenir de procéder à de nouvelles explosions jusqu'à la conclusion des accords nécessaires obligatoires sur le plan international, exprimait l'assurance que les États intéressés s'entendraient aussitôt que possible sur la cessation sous contrôle international approprié des essais d'armes nucléaires et demandait aux puissances intéressées de faire d'urgence les